

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

BUDGET 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL HARMONISE LE TAUX DE TAXATION

Carleton-sur-Mer, le 29 janvier 2018 – Lors de la séance spéciale du 29 janvier, le conseil municipal de Carleton-sur-Mer a adopté un budget équilibré qui tient compte du nouveau rôle triennal foncier et de la directive en matière de taxation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Revenus et dépenses à la hausse

L'augmentation de 10,44 % du budget de 8,1M\$ est attribuable notamment à la prise en charge de la gestion du Quai des arts et à la contribution financière au développement du mont Saint-Joseph.

Les principaux éléments qui augmentent les dépenses sont les intérêts sur le service de la dette, le service de la Sûreté du Québec et à la masse salariale en raison de nouvelles ententes.

Malgré cette hausse de dépenses, la Ville n'ira puiser que 125 000 \$ de plus qu'en 2017 auprès des propriétaires d'immeubles par la taxe foncière. La différence se finance par d'autres sources de revenus comme les tarifs augmentés au camping municipal et sur le service d'égout ainsi que les redevances éoliennes et les subventions gouvernementales. Sur le plan des investissements en infrastructures, le remplacement du chargeur et du souffleur compte pour 435 000 \$.

Baisse de tarif

Le coût du service d'aqueduc demeure stable alors que le tarif au site de matériaux secs est éliminé. Il y aura également une diminution du coût de gestion des matières résiduelles. Certains frais sont réduits ou abolis, comme les demandes de dérogation mineure ou de changement de zonage et les permis de vente de garage.

Taxation uniformisée

Le budget comporte un changement significatif du taux de taxation. « Il a fallu composer avec une augmentation moyenne de 5 % de la valeur globale des immeubles sur le territoire,

explique le maire Mathieu Lapointe, et le MAMOT a enjoint à la Ville d'uniformiser le taux de taxation sur l'ensemble du territoire. »

En effet, lors de la fusion des deux municipalités, le Ministère avait convenu avec la Ville que le taux applicable pouvait différer d'un secteur à l'autre pendant quelques années, le temps de rembourser les dettes de Carleton à l'époque. L'écart de taxation a été réduit au fil des ans, grâce au remboursement des emprunts. Cette dette étant aujourd'hui remboursée, l'écart de taux s'avère dorénavant injustifiable.

La Ville uniformise donc son taux de taxation à 0,95 \$ par 100 dollars d'évaluation, équilibrant ainsi son budget et se conformant à l'exigence du Ministère.

Grille des principaux tarifs aux contribuables de Carleton-sur-Mer

Taxation		2017 (\$)	2018 (\$)
Taxe foncière résidentielle (par 100 \$ d'évaluation)	Secteur Carleton	1,028	0,95
	Secteur Saint-Omer	0,8322	
Tarification			
Égout		285	310
Aqueduc		270	270
Matières résiduelles		190	175

Le tarif du service d'égout s'applique aux immeubles branchés sur le réseau municipal.

Stabilité atteinte

Selon M. Lapointe, « le conseil municipal reconnaît qu'il s'agit d'une augmentation substantielle pour certains résidents. Il s'agit toutefois d'une année transitoire. Par ce nouveau taux de taxation uniforme, les prochains budgets annoncent plus de stabilité pour les contribuables. »

Dans une optique de transparence, le conseil municipal invite les citoyens à venir à la séance du conseil du 5 février afin d'échanger des propos sur le budget.

Information et entrevue :

Mathieu Lapointe, maire

418 364-7073, poste 229 | mathieu.lapointe@carletonsurmer.com

VILLE DE CARLETON-SUR-MER
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018

	2017	2018	variation (%) VS 2017	% VS total
REVENUS				
Taxes foncières	3 546 000	3 707 000	4.54	45.52
Tarification			0.78	20.59
Aqueduc, égout, matières résiduelles	1 664 000	1 677 000		
Paiements tenant lieu de taxes	283 500	298 300	5.22	3.66
Écoles, Cégep, Garderie, Bureaux de poste, Quai, Terres publiques				
Services rendus	1 044 750	1 213 700	16.17	14.91
Administration		27 000		
Sécurité publique		55 500		
Aréna		77 000		
Camping		858 600		
Quai des Arts		126 500		
Autres		69 100		
Imposition de droits	458 300	644 000	40.52	7.91
Licences et permis		6 000		
Mutations immobilières		110 000		
Redevances éoliennes		528 000		
Intérêts	36 000	38 000	5.56	0.47
Vente d'actifs		160 000		1.96
Équipement de voirie et voiturettes golf				
Transferts	340 450	404 800	18.90	4.97
Aide financière quote-part Sûreté du Qc		38 000		
Subventions financement et fonctionnement		234 800		
Travaux aqueduc - voirie et infrastructures loisirs				
Redevances matières résiduelles		132 000		
TOTAL REVENUS	7 373 000	8 142 800	10.44	100.00

	2017	2018	variation (%) VS 2017	% VS total
DÉPENSES				
Administration générale	923 900	1 028 700	11.34	12.63
Sécurité publique	568 700	663 100	16.60	8.14
Sûreté du Québec		445 000		
Service incendie		218 100		
Transport	872 600	894 000	2.45	10.98
Voirie		489 000		
Neige		351 900		
Autres		53 100		
Hygiène du milieu	1 178 700	1 146 450	-2.74	14.08
Aqueduc		341 250		
Égout		322 400		
Matières résiduelles		482 800		
Santé et bien-être	76 100	87 100	14.45	1.07
Logement social		57 100		
Maison des jeunes		18 000		
Autres		12 000		
Urbanisme et développement	717 400	944 600	31.67	11.60
Urbanisme et zonage		110 600		
Industries et commerces		222 200		
Tourisme		290 800		
Rénovation urbaine		321 000		
Loisirs	1 062 700	1 089 750	2.55	13.38
Aréna		351 500		
Camping		372 600		
Arpents verts		58 900		
Autres		306 750		
Culture	379 100	526 700	38.93	6.47
Salle Charles-Dugas		42 600		
Quai des Arts		214 500		
Bibliothèques		75 200		
Autres		194 400		
Frais de financement	370 400	453 500	22.44	5.57
Affectations				
Affectation activités d'investissement	120 100	25 400	-78.85	0.31
Capital financé	-806 100	-747 300	-7.29	-9.18
Solde disponible emprunt fermé	-207 400	-59 400	-71.36	-0.73
Remboursement capital	1 882 400	2 033 000	8.00	24.97
Excédent surplus non affecté		-50 000		-0.61
Fonds réservés	234 400	107 200	-54.27	1.32
TOTAL DÉPENSES ET AFFECTATIONS	7 373 000	8 142 800	10.44	100.00